

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du mercredi 03 novembre 2021.

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS (Maire) de Cortevaix.

Présents : Madame Martine COURTOIS, Monsieur Aymar DE CAMAS, Monsieur Joffrey GALLAND, Madame Dominique LANZA, Monsieur Ludovic LEGUA-HARDEL, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : Madame ALLEX Ghislaine par Monsieur LEGUA-HARDEL Ludovic, Madame HEITZMANN Evelyne par Monsieur GALLAND Joffrey.

Absente : Madame FERNANDEZ Laëtitia.

Secrétaire de séance : Monsieur DE CAMAS Aymar.

Le Monsieur Aymar DE CAMAS (Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

Informations :

Commission cadre de vie

Il a été question au cours de la réunion du repas de Noël des anciens. La commission a arrêté ce qui suit :

- repas au restaurant (à déterminer)
- colis pour ceux qui n'y participeraient pas

Commission cimetièrre

Le recensement de toutes les tombes en déshérence est en cours d'après le cahier qui a été fait par la précédente secrétaire de mairie.

Commission communication

Un bulletin municipal sera édité à la mi-décembre.

Commission affouages

10 affouagistes se sont inscrits ; le tirage des parcelles aura lieu samedi 6 novembre 2021.

SYDESL

Réunion d'informations sur les travaux prévus d'ici la fin de l'année en en début d'année prochaine. Pour la commune ceci concerne la rue de la Côte du Bois, avec le remplacement de poteaux et fils aériens. La commune reconduira son contrat d'électricité avec le SYDESL..

Délibérations du conseil:

Toit local cantonnier (DE 2021 042)

Le Maire communique à l'assemblée délibérante les devis de 3 entreprises pour la réfection du toit du local cantonnier :

1. SARL GRESSARD d'un montant de 9 384,64 € T.T.C.
2. SARL G.P. CHARPENTE d'un montant de 9 576,60 € T.T.C.
3. CERSOT CHARPENTE d'un montant de 14 385,80 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise :

- SARL G.P. CHARPENTE d'un montant de 9 576,60 € T.T.C

- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce devis,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

→ **Délibération adoptée à 8 POUR et 2 CONTRE (Mr LEGUA-HARDEL, Mme ALLEX).**

2. Réfection zinguerie logement école de Mont (DE 2021 043)

Le Maire communique à l'assemblée délibérante les devis de 2 entreprises pour la réfection de la zinguerie du logement de Mont :

1. SARL GRESSARD d'un montant de 5 028,95 € T.T.C.
2. SARL G.P. CHARPENTE d'un montant de 4 508,90 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise :

- SARL G.P. CHARPENTE d'un montant de 4 508,90 € T.T.C

- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce devis,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3. Nouveau bail école de Mont BELFILS Océane (DE 2021 044)

Mr le Maire informe que le locataire du logement de l'ancienne école de Mont, Mr GAUDON Thibaut, situé 7 rue des Vignes à Mont a donné sa dédite pour un départ au 1er novembre 2021.

Suite à l'état des lieux de sortie du locataire et les loyers étant à jour, la caution initiale d'un montant de 381,83 € de Mr GAUDON peut lui être remboursé.

Mme BELFILS Océane a fait parvenir un courrier en mairie pour demander à louer ce logement.

Après étude de sa demande Mr le Maire a retenu sa candidature et informe le Conseil Municipal des éléments suivants :

- Le contrat est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 1er novembre 2021,
- Le prix du loyer mensuel, payable d'avance, est fixé à 400,90 euros (loyer de Mr GAUDON à son départ),
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagère sera réclamée en plus du loyer par la commune,
- La caution demandée est de 400,00 euros.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.**

4. Participation financière aux repas de la cantine du SIVOS (DE 2021 045)

Dans le cadre du changement de prestataire en charge de l'approvisionnement des repas de la cantine du R.P.I. Jean Tardieu, par Melting popote (laboratoire de transformation alimentaire de Salornay sur Guye) et étant donné leur coût plus élevé,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide que les Communes membres prendront à leur charge 1 € par repas
- Précise que les modalités de répartition de ce coût supplémentaire seront les mêmes que pour les autres charges financières du SIVOS (mutualisation statutaire).

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de voter pour la participation de la commune à hauteur d'un euro par repas,

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

5. Virement de crédit - Annexe Cure (DE 2021 046)

Suite à la réunion de travail du conseil municipal en date du 15-10-2021, et après concertation de celui-ci il a été décidé de créer un programme au budget pour différencier l'ANNEXE (ancienne salle de catéchisme) du programme bâtiment CURE et d'effectuer un virement de crédit pour permettre sa réhabilitation. Les entreprises sur place ont été sollicitées pour des devis.

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit afin de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
232 - 211	Immobilisations incorporelles en cours	-25000.00	
232 - 214	Immobilisations incorporelles en cours	25000.00	
TOTAL		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ce virement de crédit.

→ **Délibération approuvée à l'unanimité**

Fait et délibéré à CORTEVAIX, les jour, mois et an que dessus.

6. Loyer M.A.M

→ **Délibération ajournée**

7. Amortissement CURE

Suite au changement de plan comptable (M14 en M57 obligatoire au 1/1/23), Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'amortir le bâtiment de la Cure (Maison d'Assistantes Maternelles et logement). Après présentation d'un plan d'amortissement de 15,20,25 et 30 ans par le 1er adjoint, le conseil municipal décide d'amortir ce bâtiment sur 20 ans à compter du jour de son intégration dans l'actif.

→ **Délibération adoptée 9 POUR
1 ABSTENTION (D. LANZA)**

8. Travaux en régie

Le Maire informe l'assemblée délibérante que des travaux ont été effectués par des bénévoles et des membres du Conseil Municipal en accord et sous le contrôle du maître d'oeuvre. Après chiffrage par ce dernier, pour un montant de 8 318,75 € TTC, il est nécessaire de comptabiliser en écriture d'ordre cette proposition afin de valoriser le bâtiment de la Cure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits suivants :

- recettes de fonctionnement - chapitre 042 - article 722

- dépenses d'investissement - chapitre 040 - article 232

Par l'intermédiaire du 021 et 023

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

9. Renouvellement du contrat CIGAC DE 2021_050

Mr le maire informe que le contrat d'assurance des risques statutaires souscrit auprès du CIGAC arrive à échéance le 31 décembre 2021 et doit être renouvelé pour une durée de 4 ans.

Le Centre de Gestion ayant proposé de mutualiser ce contrat afin de bénéficier de conditions plus avantageuses en terme de taux ou de garanties.

- Après réception et analyse de l'offre : marché attribué à AG2R Prévoyance - GRAS

SAVOYE ; il en ressort que les conditions sont exactement les mêmes que le contrat actuel avec le CIGAC

Le Conseil après avoir délibéré, décide :

- de renouveler le contrat actuel avec le CIGAC pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

Rappelle que les crédits sont prévus au budget,

→ **délibération adoptée 8 POUR
2 CONTRE (Mr LEGUA-HARDEL, Mme ALLEX)**

10. DM 2 Assainissement DE 2021 051

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-2.00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2.00	
TOTAL		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CORTEVAIX, les jour, mois et an que dessus.

La séance est levée à 19h55.

Remarques, observations, commentaires

Emargements des personnes présentes